



Rachat d'une maison en donation partage

Par **BRIBRI78**, le **31/10/2008** à **15:27**

En février 2006, ma soeur et moi-même avons reçu en donation partage la maison de mes parents valeur 205000€ avec usufruit 40%. Depuis cette donation, mes parents ont effectué des travaux d'un montant de 85000€ sans modification de l'acte de donation. J'aimerais acheter la maison de mes parents, j'aimerais savoir la marche à suivre? Quelles parts auront ma soeur et mes parents dans le cas où l'opération est réalisable. Mme OUVRIER